

## CONDITIONS GENERALES DE PRET

### 1.

- Le prêt est effectué **à titre gracieux**.

### 2.

- Les propositions de prêt et les prêts seront étudiés par le conservateur du musée, et son équipe. Tous feront l'objet d'**une décision écrite** qui vous sera transmise dans les meilleurs délais. Tous les prêts ne seront pas obligatoirement exposés.

Par roulement, les objets et photographies seront exposés. Un objet ou un cliché qui n'a pas été choisi lors d'un appel à collecte peut être choisi lors de l'appel suivant.

### 3.

- Le Compa – Conservatoire de l'agriculture s'engage à conserver les pièces dans de bonnes conditions de conservation, d'assurance et de sécurité.

### 4.

- Le prêteur ne peut être tenu pour responsable d'un accident survenu du fait du matériel prêté, quelles que soient les conditions d'utilisation.

En cas de détérioration, le prêteur devra être averti immédiatement, aucune réparation ne devrait être faite sans son avis.

### 5.

- Les objets et les tirages photographiques (argentiques, seulement) seront assurés par Le Compa – Conservatoire de l'agriculture, transport compris, suivant les valeurs d'assurances fournies sur le bordereau de prêt.

### 6.

- L'emballage et le transport « aller » sont à la charge du Compa – Conservatoire de l'agriculture, dans le cas de dépôt au « CompaBus », véhicule du Compa. Les objets et tirages photographiques (argentiques, seulement) seront à récupérer directement au musée par le prêteur, dès la fin de l'exposition de l'objet, où en cas de réponse négative après analyse du prêt.

### 7.

- Il sera adressé au prêteur une invitation à l'inauguration de l'exposition ou de la manifestation.

### 8.

- Le Compa – Conservatoire de l'agriculture décline toute responsabilité en cas de perte des documents envoyés par courrier, ou si les données envoyées par le participant étaient incomplètes ou inexploitables (exemple : fichier illisible...).

### 9.

- En déposant (directement au musée, par voie postale ou via le site Internet [www.lecompa.com](http://www.lecompa.com)) une ou plusieurs photographies, vous autorisez Le Compa – Conservatoire de l'agriculture à :

- exploiter la ou les photographies,
- reproduire, distribuer et communiquer ces photographies au public, sur tout support et par tout procédé technique. Ces photographies seront utilisées pour le compte du Conservatoire de l'agriculture dans le cadre de l'exposition « Eau ».
- modifier, transformer et adapter les photographies, et ce de quelque manière que ce soit,
- modifier le format de la ou les photographies et à les recadrer,
- modifier leurs légendes,
- rendre apparent votre nom (cas possible sans obligation systématique) aux côtés des images que vous avez fournies,

**Le Compa – Conservatoire de l'agriculture**

1 rue de la République

28 300 MAINVILLIERS

02 37 84 15 00

- utiliser leur nom, prénom et image dans le cadre directe ou indirecte de l'exposition « Eau », sans que cela leur confère un droit à une rémunération ou à avantage quelconque,

Il est précisé que les photographies pourront être diffusées sur le site Internet du Compa – Conservatoire de l'agriculture [www.lecompa.com](http://www.lecompa.com).

Elles pourront également être accompagnées d'un texte (ex. : légende, commentaires, article, reportage, etc.) choisi par le musée.

S'agissant de sa photographie et de sa légende, vous garantissez :

- que vous êtes l'auteur de cette photographie et de sa légende ;
- que vous avez obtenu l'autorisation des personnes photographiées et des titulaires de droits sur les œuvres qui y figurent (ex. : personnes et monuments photographiés...)
- que vous disposez de l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle portant sur sa photographie et la légende l'accompagnant et qu'il n'est soumis à aucune obligation à l'égard des tiers concernant ces droits (ex. : il n'est soumis à aucune obligation d'exclusivité et n'est pas membre d'une société de gestion collective de droits).

Par conséquent, Le Compa – Conservatoire de l'agriculture ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée du fait de l'utilisation des photographies et de leurs légendes dans le cadre directe ou indirecte de l'exposition « Eau », les participants restant seuls responsables de leur photographie et de sa légende.

Le présent règlement pourra être consulté sur le site Internet du Compa – Conservatoire de l'agriculture et/ou pourra être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande, avant la date du dernier appel à collecte, à l'adresse du musée.

La participation à la collecte de photographies emporte l'acceptation pleine et entière de l'intégralité des clauses du présent règlement.

## 10.

- Conformément aux dispositions de **la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés**, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Pour toute demande concernant leurs données personnelles, les participants pourront envoyer un courrier mentionnant l'objet de leur demande, leurs coordonnées à l'adresse suivante, par voie postale :

Le Compa – Conservatoire de l'agriculture  
Données personnelles- Collecte de photographies  
Exposition « Eau »  
1, rue de la République  
28 300 Mainvilliers

ou par email: [lecompa@cg28.fr](mailto:lecompa@cg28.fr) en précisant l'objet "**collecte de photographies - données personnelles**"

---

## PLUS D'INFORMATIONS

**Sur le site Internet** du Compa – Conservatoire de l'agriculture :

[www.lecompa.com](http://www.lecompa.com)

### Contacts collecte :

Aurélie Letainturier : [aurelie.letainturier@cg28.fr](mailto:aurelie.letainturier@cg28.fr) – 02 37 84 15 13

Nicolas Bernard : [nicolas.bernard@cg28.fr](mailto:nicolas.bernard@cg28.fr) – 02 37 84 15 17